



NOUVELLES DIVERSES.

Londres, 24 mai.—Ce matin de bonne heure, la foule se pressait sur la place des chandiers à Limhouse, pour voir lancer le magnifique bâtiment à vapeur la Reine d'Angleterre, (British Queen.)

—M. de Talleyrand laisse, dit-on, de huit à dix millions à ses héritiers. On ajoute que dans un codicille récent, M. de Talleyrand a changé diverses dispositions de son testament, et est entré dans des explications remarquables sur les motifs de plusieurs actes de sa vie politique, en y comprenant les rétractations signées par lui le jour même de sa mort, et envoyées au pape, suivant les intentions formelles du mourant.

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. de Talleyrand laisse, dit-on, de huit à dix millions à ses héritiers. On ajoute que dans un codicille récent, M. de Talleyrand a changé diverses dispositions de son testament, et est entré dans des explications remarquables sur les motifs de plusieurs actes de sa vie politique, en y comprenant les rétractations signées par lui le jour même de sa mort, et envoyées au pape, suivant les intentions formelles du mourant.

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

—L'acteur Potier est mort le 20 mai, dans sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes. Il était âgé de 64 ans. L'esprit qui présidait à la distribution des emplois frappe tous les yeux à ce point qu'il y a peu de jours, à Valenciennes, un juge (M. Boulanger) remplissant par un instant les fonctions de ministre public, pour l'installation d'un nouveau procureur du roi et de son substitut, a commencé en ces termes son réquisitoire :

—M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sera chargé de prononcer l'éloge funèbre de M. le prince de Talleyrand.

—On annonce que M. de Talleyrand a laissé ses Mémoires, qui ne pourront être publiés qu'après la mort de trois personnes dont on ne cite point les noms.—(Constitutionnel.)

QUEBEC: JEUDI, 28 JUN, 1838.

La malle d'hier et celle d'aujourd'hui n'ont rien apporté de nouveau. Nous avons reçu hier après-midi, par le Saint-George, un message important du président des Etats-Unis, qu'on trouvera ci-dessous. Le Canadian-Eagle, arrivé cette après-midi, ne nous a apporté que le Montreal Herald d'hier, qui ne donne point de nouvelles.

M. le secrétaire BULLER est venu passer à bord de l'Égale. M. le président VAN BUREN a communiqué au congrès, le 20 juin, les documents demandés par la chambre des représentants au sujet des affaires de la frontière, avec un message où il est dit : "On verra que les outrages commis sur le bateau à vapeur Sir Robert Peel, sous le pavillon britannique, dans les eaux des Etats-Unis, et sur le bateau à vapeur le Télégraphe, sous le pavillon américain à Brockville dans le Haut-Canada, n'ont été suivis d'aucune demande de réparation par l'un ou l'autre gouvernement. Ces actes ont été jusqu'à présent traités de part et d'autre comme des crimes commis dans le ressort de tribunaux compétents pour connaître des faits et punir les coupables. Des investigations ont été faites, quelques individus inculpés ont été arrêtés, et il a été commencé des poursuites dont le résultat ne saurait être douteux.

"L'état d'excitation qui existe sur la frontière du Canada, des deux côtés de la ligne, a été pour ce gouvernement l'occasion de la plus pénible sollicitude. Tous les efforts ont été et seront faits pour empêcher le succès du projet qui paraît avoir été formé et qui a commencé d'être exécuté par des canadiens réfugiés sur notre territoire, aidés de quelques hommes désespérés de notre propre pays, pour entraîner la nation dans une guerre avec une puissance voisine et amie. Un tel dessein ne peut réussir tant que les deux gouvernements sauront apprécier la bonne foi et compteront sur la bonne foi l'un de l'autre dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs.

"Avec une ferme détermination d'user de tous les moyens en mon pouvoir pour mettre fin à ces troubles de frontière d'une manière prompte et satisfaisante, j'ai les meilleures assurances d'une cordiale coopération de la part des autorités britanniques, tant de la métropole que de ses possessions dans l'Amérique du nord, pour l'accomplissement d'un objet si sincèrement et si vivement désiré par les gouvernements et les peuples tant des Etats-Unis que de la Grande-Bretagne."

Le lieutenant-colonel honorable CHARLES GREY, revenu dernièrement d'une mission diplomatique à Washington, est reparti avant-hier pour Montréal, où se trouve son régiment, le 7^e infanterie légère écossaise.

Nous croyons que les bruits de l'existence du choléra à Terre-neuve ne sont fondés que sur l'état sanitaire des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, où une fièvre typhoïde très-maligne existe depuis quelques mois.

Nous croyons savoir que le major-général sir JAMES MACDONELL part samedi prochain, avec Mgr. l'évêque de Kingston, pour une visite au Haut-Canada.

On dit que par suite de l'évasion de Lussier, le scherif et le concierge de la prison de Montréal ont été ou destitués ou suspendus.

Il paraît certain que M. LAFONTAINE est de retour à Montréal, de son voyage d'Europe, et que M. PAPINEAU est à Saratoga, avec sa famille, le docteur DAVIGNON et quelques autres réfugiés.

Les magistrats de Montréal ont recommandé pour ce soir une illumination générale en l'honneur du couronnement de la Reine, qui a dû avoir lieu aujourd'hui. Il a paru hier dans les rues de Québec des placards sans signature, invitant les citoyens à illuminer généralement : mais les dangers du feu, en l'absence des principaux chefs de famille qui doivent se trouver au grand bal donné par la comtesse de DURHAM, ont engagé à contreprendre cette manifestation de la joie publique. Nous croyons cependant que le châteaun sera illuminé, et qu'il y aura des feux d'artifice devant le châteaun et sur la citadelle.

L'avis suivant s'est trouvé ce matin placardé dans les rues. AVIS PUBLIC.—On donne avis par ce présent, que vu qu'il pourrait résulter quelque accident sérieux par le feu, l'illumination générale qui a été proposée, ne doit pas avoir lieu. Par ordre de Son Excellence le gouverneur Général, T. A. YOUNG, inspecteur et chef de la police. Jeudi, 28 juin 1838.

Le port de Québec présente aujourd'hui un spectacle tel qu'il a été donné à peu de personnes d'en voir en Amérique. Les nombreux vaisseaux de guerre dans le port, avec leurs mâts et leurs manœuvres chargés d'une profusion de bandères, de banneroles, avec les pavillons de toutes les nations, surmontés par l'étendard royal d'Angleterre à bord du vaisseau amiral, et une forêt de mâts de vaisseaux marchands, ainsi décorés de pavillons, le tout dominé par la citadelle du Cap-Diamant, et la flotte aussi l'étendard royal, présente un coup d'œil ravissant.

A midi juste l'intérêt du spectacle a été augmenté au-delà de toute description par le bruit de vingt-cinq coups de canon tirés à la fois par la citadelle et par toutes ces batteries flottantes, et suivis de trois hourras poussés par les matelots à leurs postes sur les vergues, et de l'hymne national, God save the Queen, joué à bord de l'amiral.

Une grande revue des gardes et autres troupes de la garnison a eu lieu dans le même temps sur les plaines d'Abraham. Leurs Excellences le Gouverneur-Général, comte de DURHAM, le commandant en chef des troupes, sir JOHN COLBORNE, le vice-amiral commandant la station, sir CHARLES PAGET, et le major-général sir JAMES MACDONELL, commandant des gardes, avec un nombreux et brillant cortège d'officiers de terre et de mer s'y trouvaient.

La comtesse de DURHAM, les évêques de KINGSTON et de SYDNEY, et une foule immense de citoyens y assistaient. L'artillerie a tiré 21 coups de canon, sept à la fois, alternativement avec un feu roulant par les troupes.

L'avis suivant a paru dans la Gazette Officielle : CHATEAU ST. LOUIS, Québec, 26 juin 1838. Les voitures venant pour le Bal au Château JEUDI SOIR, 28 courant, de la Haute-Ville, passeront par la rue Ste-Anne en front des Bâtimens de l'Union ; celles venant de la Basse-Ville se joindront à la file dans la rue du Fort, aux Bâtimens de l'Union, et toutes se rendront par la Place-d'Armes à la porte du Château. De là, après avoir déposé la compagnie, elles monteront le long de la partie supérieure de la rue du Fort vers la maison de M. Hale, et se mettront en ligne avec la tête des chevaux vers le centre de la rue, les voitures accolées au trottoir ; ou si les voitures s'en retournent, en revenant elles passeront par la rue Haldimand, le long des rues du Mont-Carmel et des Grisons, jusqu'à la rue Ste-Geneviève, le long de la rue Sainte-Geneviève, jusqu'à celle des Carrières ou la partie supérieure de la rue du Fort, et là elles se mettront en ligne et y resteront jusqu'à ce qu'elles soient demandées. Les voitures viendront une à une à la porte du Château pour remmener la compagnie, lorsqu'elles seront demandées, et chacune à son tour comme elles seront appelées.

Des sentinelles seront placées en travers de la rue Saint-Louis depuis la porte de M. Panet jusqu'à l'espace enclos sur la Place, pour faire tourner à gauche les voitures venant de la rue Saint-Louis afin qu'elles se joignent à la file dans la rue Sainte-Anne. Des agents de Police seront sur les lieux pour indiquer leurs places aux voitures, et toute personne devra leur obéir. Par ordre de Son Excellence, E. COOPER, Principal A. D. C.

Le capitaine CONROY, aide-de-camp du gouverneur-général, qui était parti à bord du vaisseau de S. M. le Hastings, avec des dépêches pour le major-général sir JOHN HARVEY, gouverneur du Nouveau-Brunswick, est arrivé aujourd'hui de Frédéricton. Il n'a mis que 9 jours et demi à faire le voyage, à aller et revenir.

L'évasion de Lussier, autr présumé du meurtre du lieutenant WEIR, de la prison de Montréal, va priver les détenus politiques des facilités qu'ils avaient eues, depuis l'arrivée de LORD DURHAM, pour communiquer avec leurs parents et amis du dehors. Le Mercury d'avant-hier annonce que Son Excellence a donné l'ordre exprès de n'admettre personne auprès des prisonniers sans un ordre de sa part ; de plus qu'une récompense a été offerte pour la réapprehension de Lussier.

Les trois cents hommes de cavalerie arrivés ici vendredi dernier, à bord du Prince Régent, transport, sont montés le même soir à bord du bateau à vapeur British America, qui en a débarqué 150, appartenant au 7^e dragons de la garde, aux Trois-Rivières, et le reste, au 7^e hussards, à Montréal.

Le vaisseau de guerre à vapeur le Dec, qui avait transporté à Montréal MM. BULLER et ELLICE, secrétaires du Gouverneur-Général, avec une partie des troupes de marine des matelots destinés pour la flottille du commodore SANDOZ sur les lacs, est revenu à Québec lundi dernier, et est reparti avant-hier pour les Indes-Orientales. Le vaisseau à vapeur la Médée reste encore ici.

Le vaisseau de S. M. le Jupiter, ayant à bord le 3^e régiment, fusiliers de Galles, sous les ordres du lieutenant-colonel ROSS, est arrivé à Halifax et y a débarqué ses troupes. Il était parti de Cork le 23 du mois dernier.

Le vaisseau de S. M. la Pique a remis à la voile dimanche dernier. Le vaisseau de S. M. l'Hercule, de 74 canons, part samedi pour l'Angleterre. Le vaisseau de S. M. le Crocodile est arrivé dernièrement dans le golfe, avec des détachemens du 93^e régiment, qu'il a débarqués aux îles du Prince Edouard et du Cap-Breton. Ce bâtiment reste dans le golfe pour la protection des pêcheries.

Le bateau à vapeur Muscoque, ci-devant de la marine des Etats-Unis, a péri dans un coup de vent le 23 du mois dernier à 10 lieues au nord du cap de la Floride. Le Beacon porte à plus de cent quatre-vingts le nombre des personnes qui ont péri par cet accident. On apprend par le Norfolk Beacon du 20 courant, que la perte du Palawan doit être attribuée à l'explosion de la chaudière ; le steamer sombra une heure après l'explosion. Un bateau, avec vingt-neuf personnes qui l'avaient quitté peu de temps avant l'événement, parvint à gagner le rivage, après avoir perdu cinq hommes. Il y avait dans le bateau deux dames qui se sauvèrent aussi. Une des chaudières du bateau à vapeur Tomelchicki, allant de Tampa-Bay à la Nouvelle-Orléans, a fait explosion à la Balize, le 11 courant. Cinq hommes de l'équipage ont été grièvement blessés. Une saisie d'armes a été faite sur les patriotes par le capitaine Homan, commandant à Lewiston : 19 fusils avec baïonnettes, ont été trouvés cachés dans une taverne, à six milles de Lewiston, sur la route de Lockport.

Le Jeffersonian de Watertown annonce que le Gouverneur Marcy est passé par cette ville. Sa présence a essentiellement contribué à calmer l'excitation publique et à ramener les officiers de loi dans l'accomplissement de leurs devoirs. Les esprits étaient dans une fermentation extrême le long de la frontière.

Le procès des personnes qui insultèrent le major Webb, officier britannique, à Buffalo, la semaine d'avant, eut lieu à Buffalo il y a eu samedi dernier huit jours. Il en est résulté un verdict de culpabilité contre trois d'entre elles: O'Brien fut condamné à 30 jours d'emprisonnement et à payer une amende de 50 piastres, les connétables Kellogg et Emmons furent condamnés chacun à une amende de 75 piastres et à rester prisonniers jusqu'à ce qu'elle soit payée.

Le Dr. Nelson a réclaté, dans le Vermont Watchman, contre le rapport qui lui attribuait d'avoir porté contre le général Wool l'accusation dont les journaux ont fait mention dernièrement. D'un autre côté la Gazette de New-York s'inscrivit en faux contre la déclaration du Dr. Nelson, et l'accusa d'avoir déjà lancé et rétracté des accusations contre le général Wool.

Le Journal of Commerce de New-York assure qu'il a été pris entre le gouverneur Marcy et les autorités du Haut-Canada, des mesures pour la suppression de tous les troubles sur la frontière, et que les derniers rapports étaient favorables à tous égards.

"On a cru voir," dit le Canadien, en parlant de l'adresse des Trois-Rivières, "on a cru voir dans cette adresse un appel à lord DURHAM d'user de rigueur envers un certain parti." Nous croyons, nous, qu'il n'y a que le Canadien qui ait pu voir pareille chose. C'est une supposition qui fait gratuitement, afin de pouvoir torturer une réflexion de Sa Seigneurie, aussi pleine de sens qu'elle était de propos, pour en faire une rebuffade ou "une leçon" aux auteurs de l'adresse, tandis qu'ils ont dit, au contraire, la prendre pour un compliment délicat et d'autant plus flatteur qu'il n'en avait pas la forme. Cette réflexion, savoir, que "c'est dans la culture mutuelle des relations amicales que se trouve la meilleure garantie du maintien de cette paix qu'ils invoquent," a dû être inspirée à Son Excellence par la composition même de la députa-tion, où toutes les origines se confondaient, et où toutes les autres distinctions s'effaçaient, pour ne laisser apparaître que celle de "sujets loyaux et fidèles."

Le Canadien peut-il signaler, dans cette adresse, une seule phrase, un seul mot qui autorise à imputer à ses auteurs l'intention d'engager lord DURHAM à user de rigueur envers aucun parti? Serait-ce par hasard cette phrase: "D'après vos principes de justice et de libéralité, les causes qui ont amené ces événements, et les hommes qui y ont pris part, étant connus de Votre Excellence, et devant nous les objets de vos graves considérations, nous attendons avec confiance des mesures propres à la consolidation de la paix, et de nature à empêcher "à l'avenir la répétition d'actes qui ont compromis et troublé le repos d'un peuple si souvent reconnu paisible et loyal?" ou bien celle-ci: "Nous espérons avec Votre Excellence l'heureux moment où le pouvoir exécutif pourra de nouveau se trouver balancé par tous les contrepoids constitutionnels d'institutions libres et éclairées, de manière à assurer à tous les sujets de Sa Majesté en cette province une juste égalité de droits "et de privilèges, sans distinction d'origines ni de partis?" Invoquer en même temps la justice et la libéralité du représentant de la Reine, et réclamer pour tous les sujets de S. M. en cette province une juste égalité de droits et de privilèges, sans distinction d'origines ni de partis, est-ce là, selon la manière de voir du Canadien, ce qui a pu attirer aux auteurs de l'adresse, de la part de lord DURHAM, "une leçon qu'ils ont dû sentir et qui leur profitera sans doute?" C'est ce qui est vraiment fait à Son Excellence un bien triste compliment. Nous ne pensons pas qu'il ait horreur de la justice, non plus que de la libéralité, ni qu'elle affecté-ment à ce point les distinctions de partis et d'origines.

Au reste nous sommes bien aises de voir certains journaux exprimer, sinon franchement, du moins assez clairement leur pensée, pourvu cependant qu'on ne reconnaisse pas la mission qu'ils se donnent avec tant de modestie de parler au nom de tout le peuple, ou même de la majorité du peuple; car cela pourrait avoir des inconvénients assez graves: témoin la prétendue "leçon" reçue par les habitants des Trois-Rivières pour avoir prononcé le mot de justice, et répudié toute autre distinction que celle de sujets loyaux. Aussi, depuis que lord DURHAM a invité tout le monde à parler franchement, avous-nous pris le parti de laisser parler tout le monde, sans contradiction, persuadés qu'en cela nous secondons les vues de Son Excellence. Si nous avons pris la liberté de dire un mot dans cette occasion, c'est parce que les Trifluviers n'ont pas à leur service un journal qui se prétende exclusivement leur organe. C'est peut-être un bonheur pour eux.

Dans un long article sur les "terres incultes" (de la couronne), à l'occasion de la commission d'enquête instituée par le gouverneur-général, le Canadien, pour justifier certaines inquiétudes, certaines jalousies de l'ancienne population, dont il nie en même temps l'existence, allègue, entre autres choses, que cette population "vit qu'après avoir dépensé "des sommes d'argent considérables pour avoir des chemins dans les townships, ou ne prenait seulement pas la peine de consulter ses représentants sur le système de colonisation à adopter, et qu'on "livrait les terres à l'agiotage de spéculateurs étrangers au pays." La première partie de cette assertion est démentie par une déclaration de lord GERRARD de 1831, dans laquelle Sa Seigneurie consultait les représentants du peuple sur le système à adopter pour la concession des terres de la couronne, dépêche qui fut transmise à la chambre par lord AYLMER, et dont elle n'a jamais daigné seulement accuser la réception. Quant aux "spéculateurs étrangers au pays," auxquels le gouvernement, sur le refus de la chambre de l'avis sur l'adoption d'un meilleur système, crut devoir concéder une partie des terres de la couronne à condition de les mettre en valeur, ils ont fait plus de bien et surtout ont fait moins de mal au pays que d'autres spéculateurs qui ne lui étaient pas étrangers. Les dispositions de la chambre à l'égard de l'émigration, dans ces dernières années, sont faciles à constater par ses résolutions, ses adresses et les discours publiés de ses membres. Elle faisait comme ce chien de la fable, qui se laissa mourir sur un tas de foin, pour en éloigner d'autres animaux qui auraient pu et se en profiter.

Etat comparatif des arrivages, etc. au Port de Québec, en 1837 et 1838.

Vaisseau.	Tonnages.	Passagers.	
1838.—Juin 25.	486	159,713	1,413
1837.—Juin 25.	436	136,612	12,694

Plus cette année. 50 23,101 11,281 moins.

MARIAGE.
Mardi, par messire Baillargeon, sieur Gabriel-Hector Huot, à dame Sophie Néron, veuve de William Grant.

VENTES A L'ENCAN.

AVIS.
LA vente de vins, liqueurs, &c. annoncée comme devant avoir lieu ATQUAD'HUI, JUDI 28 courant, est remise à LUNDI 2 juillet prochain, à TROIS heures précises.
28 juin 1838. G. D. BALZARETTI.

PAR J. M. FRASER & CO.
Tête, tabac, peintures, faux, &c. &c.—A leurs magasins, SAMEDI prochain, 30 courant, à UNE heure:— Au compte des assureurs et autres intéressés.
R. G. HUIT paquets tête, débarquée variée d'abord du Wilson, Vogler, maître, de Liverpool.

—APRES QUOI—
10 boucarts tabac en feuilles de H. C.
10 tierces curranis frais
15 paniers fromage de Gloster double
7 do poterie assortie pour dore
50 sacs bouchons, 50 barils moutarde
1000 barils peintures assorties pour dore
20 barriques huile de lin bouillie supérieure
5 balles toile à voile brune
10 do do do blanche
40 do do à draps de Dundee, dowlas, osnaburges, &c. &c.
40 douz. faux à patente
100 do faucilles C. S. et communes
6 caisses chapeaux de messieurs supérieurs pour dore.
Québec, 27 juin 1838.

PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE ETENDUE DE VINS FRANÇAIS, LIQUEURS, &c. LUNDI prochain, 2 juillet, à ses chambres de vente, à TROIS heures précises, positivement sans réserve:—
O—DEUX caisses Frontenac, 2 douz. chacune
1 caisse Frontenac, 18 bouteilles
D—2 do Amis de Bordeaux, 2 douz. chacune
H—3 do Hermitage, 2 do do
B—3 do Marceau Mustoc, 2 do do
N—1 do do do 11 bouteilles
C—9 do do do 2 douz. chacune
R—W—1 do do do 2 do do
R—W—1 do do do 15 bouteilles
O—4 do St. George, 2 douz. chacune
W—1 do do Lennel, 2 do do
1 do do 9 bouteilles
8 do Pichon, 9 douz. chacune
1 do do 11 bouteilles
M—O—5 do Barsic, 4 douz. chacune
1 do do 5 do do
1 do do 17 bouteilles
R—W—1 do Marcaux, 2 douz. chacune
1 do do 13 bouteilles
F—F—14 do Château Latour, 3 douz. chacune
H—C—15 paniers Bordeaux, 2 cruches do
A—2 caisses Champagne, 6 douz. chacune
1 do do 3 do do
7 do do 1 do do
1 do do 6 bouteilles
J—D—14 10-12 douzaine Claret, 2 do do
X—2 do vin blanc, 3 douz. chacune
L—1 caisse Claret, 3 douz. chacune
1 do Champagne 2 1-12 do.
27 juin 1838.

CUNNINGHAM & BUCHANAN

OFFRENT EN VENTE
LA cargaison de l'Europs, arrivée de Hambourg, consistant en
Lord prime-mess
Bled mélangé supérieur
Farine extra-supérieure.
—Aussi, en magasin,—
Bled, sucre raffiné, savon d'Angleterre, thé hyson-skin, huile de lin bouillie, toiles d'Ecosse, et ferblanc IC, &c.
—Aussi,—
Deux piano à supérieurs.
—ET—
Plusieurs milliers de poches à bled.
Rue St-Pierre, vis-à-vis Symes & Ross, Québec, 20 juin 1838.

EN DEBARQUEMENT

DU WILSON, VENANT DE LIVERPOOL:
CINQUANTE boucarts suivis de chandeliers de Russie
10 futailles huile de palmer
500 boîtes savon jaune
100 paniers farine de Staffordshire, services à diner, à l'usage, à thé, à déjeuner, &c.
A vendre par
Rue St-Pierre, vis-à-vis Symes & Ross, Québec, 11 juin 1838.

A VENDRE PAR SYMES & ROSS:

CINQUANTE barriques eau de vie
20 boucarts sucre blanc
50 caisses thé twankey
400 boîtes savon jaune
800 do vitres
Vins supérieurs en bouteilles, Xérès, Porto et Bordeaux.
—Aussi, pour arriver:—
50 quarts suit d'Odesse et de Pétersbourg
8000 minutes de bled.
Québec, 28 mai 1838.

EN GROS OU EN DETAIL,

CHEZ LE SOUS-SIGNÉ 15, RUE DU PALAIS.
UN magnifique assortiment de miroirs de chambre, de trumeau et de toilette, tous de belle glace anglaise, et richement dorés; badamiers et thermomètres, nécessaires, papiers et boîtes à ouvrage en bois de rose, joujoux, gravures françaises, cannes, figures espagnoles, cazes à oiseaux, lampes de table et de salle, télescopes, pistolets de poche, fusils, rasoirs et canifs, &c.
—ET—
Quelques pièces de drap, patrons de veste, parapluies, bas, schawls, bonnaches, chapeaux de paille pour les dames, fleurs artificielles, &c. &c.
—Aussi,—
Fromage vrai Parmesan
Vin de Madère de choix en barriques et quarts
2 petites pièces de véritable vin de Constance.
B. DAIKERS.
Québec, 29 mai 1838.

LES sous-signés offrent en vente:
1500 boîtes savon de Liverpool
200 do chandeliers de Liverpool
40 caisses scier double pour soc de charrie et pour outillage
100 paquets acier à cercler
10 caisses haches, garanties
500 boîtes vitres assorties
50 caisses chapeaux de castor et autres pour hommes
4 sacros indigo de Coracess supérieur
100 boîtes pipes
4 caisses toiles cirées bronzées et peintes pour tapis de table, doublures de carosse, &c.
25 balles toile à voiles blanche, n. 1 à 6
25 do toile à draps non blanche de Dundee et genaburges
25 do toile à draps blanche, ducks, dowlas, &c.
—Aussi,—
Constantement en main, un assortiment complet de cartes à main et à machine, et clous coupés de toute sorte.
J. M. FRASER & CO.
Québec, 21 mai 1838.

A VENDRE CHEZ

BEGG & URQUHART,
BOULETTS VERMIFUGES,
qui détruisent efficacement les vers,
purgent le corps, &c.
CE médicament efficace et sans danger est en usage depuis un temps considérable, et la demande croissante est le meilleur témoignage de son succès. La forme agréable et commode de cette précieuse composition la rend surtout propre à être administrée aux enfants, qui ne prennent qu'avec dégoût les médicaments ordinaires; car, en même temps qu'elle a toutes les vertus des plus puissants remèdes, elle est d'un bon goût qu'il n'est pas possible de la distinguer des bouteilles d'épice les plus agréables.
N. B. Les bouteilles conviennent aux adultes aussi bien qu'aux enfants, et sont un remède sûr et efficace dans toutes les maladies bilieuses, l'indigestion et autres affections de l'estomac et du canal alimentaire.
Québec, 21 mai 1838.

LA GALERIE DE PEINTURE DE QUEBEC

EST maintenant ouverte au public dans le haut la maison de pierre de taille sur le marché de la Haute-Ville. La collection consiste en plus de cent vingt TABLEAUX de différents maîtres célèbres, et de deux GRAVURES les plus choisies, 250 ayant été refusés pour une seule entre plusieurs autres.
Il n'existe sur ce continent rien de supérieur en ce genre, à l'ensemble de cette collection. La chambre qui a 40 pieds de longueur sur 30 de largeur et 24 de hauteur et qui est éclairée par un dôme, sera louée à un prix raisonnable pour toute exhibition spéciale. Rien ne surpasse la vue que l'on a du toit de la maison, et un télescope et une chambre obscure sont à la disposition des visiteurs.
Heures d'admision de 10 à 4 h. et tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés). Admission 1s. 2d. ou 10s. par année pour une famille.
Québec, 25 juin 1838.

ON fait savoir que la société qui existait sous les noms de RICHARD GOLDSWORTHY & Co. à Québec, et de GOLDSWORTHY & WURTELE, à Montréal, a été dissoute par accord mutuel le premier jour de mai dernier. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler de compte avec CHRISTIAN WURTELE, qui est dûment autorisé à donner quittance et à liquider toutes les affaires des raisons susdites.
MARTHA GOLDSWORTHY, exécuteur testamentaire, CHRISTIAN WURTELE.
Québec, 12 juin 1838.

Les affaires qui étaient faites ci-devant par RICHARD GOLDSWORTHY & Co. à Québec, seront continuées par le sousigné en son propre nom.
CHRISTIAN WURTELE.
Québec, 13 juin 1838.

ON a besoin d'une personne habile à filer et carder l'étoffe du pays. S'adresser à
PETER PATERSON, rue St-Jacques.
Québec, 30 avril 1838.

LES personnes qui auraient des informations à donner sur le compte de M. HYPOLITE CARONNET de Beaumais, qui vint en cette province en 1824, et qui parait l'avoir quittée en 1834, mettront Mgr. l'Evêque de Québec en état de rendre service à une famille affligée, en les transmettant aussitôt que possible au sousigné.
C. F. CAZEAU, P. Secrétaire.
Québec, 12 juin 1838.

LE sousigné, créateur à la succession vacante de feu JUDAS BOUCHARD, en son vivant commerçant en la paroisse des Eboulements, prie tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de les lui transmettre sans délai et ceux qui doivent à celle de liquider leurs comptes immédiatement.
ANT. MATTE.
Québec, 20 juin 1838.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des demandes contre la succession de feu dame MARGARIT MACNIDER, en son vivant de Montréal, veuve de WILLIAM HOLMES, écuyer, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentiqués, soit au notaire sousigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, écuyer, à Québec, ou JOHN MACNIDER, écuyer, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer sans délai aux dits exécuteurs.
LOUIS PANET, notaire
Québec, 21 mai 1838.

AVERTISSEMENT.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu HILARY MICHAUD, en son vivant, navigateur, de la paroisse de Kamouraska, sont priés de transmettre leurs comptes dûment authentiqués, soit au notaire sousigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, écuyer, à Québec, ou JOHN MACNIDER, écuyer, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer sans délai aux dits exécuteurs.
HONORÉ ROY, curateur.
1 de-Vente, 9 février 1838.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

ON fait savoir que la société qui existait entre les sous-signés en cette ville, sous la raison de MAXHAM & BOURNE, est aujourd'hui dissoute par consentement mutuel. Tous ceux qui doivent à la dite raison voudront bien régler avec A. J. MAXHAM, qui est autorisé à régler les affaires de la dite société.
A. J. MAXHAM, C. S. BOURNE.
Québec, 10 mars 1838.

AVIS.

LE sousigné prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il continuera comme en canteur, courtier et marchand commissionnaire à son propre compte, à dater de ce jour.
A. JNO. MAXHAM.
5 avril 1838.

AVIS.

LE commerce des Isles que faisait ci-devant en cette ville le sousigné avec feu ROBERT STEWART, écuyer, sous la raison TUCKER & STEWART, et récemment avec J. G. HEATH, sous la raison TUCKER, HEATH & Co., sera de ce jour continué par lui-même.
THOS. TUCKER.
Québec, 12 février 1838.

AVIS.

LES sous-signés, avocats et solliciteurs, ont pris des arrangements pour gérer conjointement les affaires concernant les terres et biens-fonds qui leur seraient confiés comme agents en cette ville, à part de leurs engagements professionnels respectifs. Ils se chargeront de l'investigation et du complément des titres, des communications de tenure, de l'obtention des décrets, etc., et effectueront à la satisfaction de tous actes et transports qui seraient requis. Ils s'occuperont immédiatement de satisfaire aux communications qui leur seraient faites soit personnellement ou par lettres (affectées) adressées à GARDNER & STUART, rue Sainte-Anne, n. 8, à Québec.
R. H. GARDNER, A. STUART, junr.
Québec, 20 novembre 1837.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS.—Un dividende de TROIS POUR CENT sur le montant de fonds capital a été déclaré aujourd'hui, et sera payable, à la Banque, dès et après le LUNDI 2 JUILLET prochain. Le livre de transfert sera fermé le 12 du courant.
Par ordre,
NOAH FREER, caissier.
Québec, 1er juin 1838.

ACTIONS DE BANQUE.

CEUX qui désireraient vendre des actions d'aucune des Banques de cette ville pourraient trouver un acheteur en s'adressant au sousigné.
Par ordre,
W. STEVENSON.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritimes du Canada, 14 avril 1838.

\$4,000 DE RECOMPENSE.

VU que WILLIAM COATES, de la Cité de Québec, dernièrement Premier Commis de la branche de la Banque de Montréal, établie à Québec, est accusé d'avoir falsifié et contrefait, dans le mois de février dernier, du bureau de la dite Banque à Québec, une grande quantité de billets de banque de la dite Banque de Montréal, au montant de près de dix mille livres courant; et vu que le dit William Coates est incarcéré dans la prison commune du district de Québec pour subir son procès sur la dite accusation; et vu que la plus grande partie des billets de banque ainsi volés comme susdit, n'a pas été encore trouvée, avis est par le présent donné que la récompense de mille livres courant, sera payée à aucune personne ou personnes qui donnera des informations au moyen desquelles la totalité des dits billets ainsi volés sera retrouvée, et une portion de la dite récompense en proportion au montant qui pourra être ainsi recouvré, en s'adressant au sousigné au bureau de la dite banque, rue St-Pierre, à Québec.
A. SIMPSON, caissier.
N. B. Les billets volés sont principalement des billets de la Banque de Montréal, payables à Québec, de la valeur de 100 piastres, 50 piastres et 25 piastres chacun.
Québec, 6 avril 1838.

RUM, SUCRE, CAFE, PIMENT, &c. &c.

A VENDRE,
SOIXANTE-DIX tonnes et barriques, et 20 quarts bon rum de la Jamaïque, de 2 dans 5, jusqu'à 4 dans 7
103 tonnes excellent rum de Demerara—4 dans 7
15 do rum de Demerara—1 dans 4
20 barriques excellent rum des Indes Orientales—2 dans 5
20 boucarts, 21 tierces, 25 quarts sucre brillant de la Jamaïque
Café, piment, jus de citron, gaïac
12 pièces acajou très supérieur, de 18 à 24 pouces carrés
12 do do do moindre dimensions
70 quarts huile de loup-marin pâle
30 tierçons saumon
10 quarts gingembre très beau
D. FRASER, Quai Napoéon.
Québec, 21 juin 1838.

WHISKEY du Haut-Canada, en quarts et tonnes, à vendre par
JAMES HOLMES & Co., rue St-Pierre.
Québec, 20 juin 1838.

BEURRE et SAINDOUX, nouveaux, en barils, se recevant et à vendre par
JAMES HOLMES & Co., Rue St-Pierre, n. 26.
Québec, 13 juin 1838.

VINS de Champagne et de Bordeaux, très-supérieurs, en bouteilles de pinte et de chopine, tout nouvellement reçus par
RYAN BROTHERS, No. 6, Commercial Buildings.
Québec, 4 juin 1838.

BLED ET AVOINE A VENDRE.
TROIS MILLE minots de bled tout nouvellement arrivés et à vendre par
CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre.
28 mai 1838.

SUCRE BLANC.
CINQUANTE boucarts nouvellement reçus et à vendre par
CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre, vis-à-vis Symes & Ross.
18 mai 1838.

CHAPEAUX.
LES sous-signés offrent à vendre quelques casques chapeaux de castor fins et superbes, à la dernière mode.
CH. E. LEVEY & Co., Quai d'Atkinson.
Québec, 12 mars 1838.

A VENDRE:
DIX caisses indigo
70 paniers bouteilles à vin
150 boîtes vitres 6 1/2 x 7, 7 1/2 x 8 1/2 et 8 1/2 x 9 1/2
20 caisses peaux de veaux
150 quarts clous.
—Aussi,—
Trois PIANO-FORTES supérieurs, fabriqués par MORRIS, ANDERSON & Co. Edouburgh.
A. J. MAXHAM.
16 juin 1838.

LES SOUS-SIGNÉS ONT A VENDRE,
A LEURS MAGASINS, QUAI DE HUNT:
FARINE fine et moyenne en sacs
Savon de Montréal, et vitres de grandeur assorties.
—Aussi,—
Attendus par le prochain steambot de Montréal: Lard mess. prime-mess et prime Whiskey de Montréal en tonnes.
JAMES HOLMES & Co., coiptoir n. 26, rue St-Pierre.
Québec, 6 juin 1838.

EN DEBARQUEMENT,
DE L'EMANUEL, et à vendre par les sous-signés:
TRENTE-UN paquets boules de cuivre assorties, 9 caisses cuivre à doubler assorti
1 boucet clous et anneaux de cuivre
40 sacs bouchons à vin et à bière.
Wm. PRICE & Co.
Québec, 1er juin 1838.

LE sousigné vient de recevoir, au n. 16, rue St-Pierre, 150 octaves, de 16 gallons chacune, de VIN DE XERES supérieur, mis en baril express pour l'usage des familles, et qu'il vendra à un prix très-moderé.
JOHN SINCLAIR.
Québec, 16 juin 1838.

LES sous-signés viennent de recevoir par le Docteur et ont à vendre:
575 boîtes vitres (crown glass) 10 x 8 1/2 7 1/2 x 6 1/2 8 1/2 x 7 1/2 9 x 7
10 x 10
CHAS. E. LEVEY & Co.
Québec, 9 mai 1838.

Pilules de vie et Phénix-Bitters de Moffat.
LES sous-signés viennent de recevoir un nouvel approvisionnement des articles ci-dessus, BEGG & URQUHART, agents pour Québec.
Québec, 4 mai 1838.

A vendre, au bureau de la Gazette de Québec. JOURNAL HISTORIQUE des Evénements arrivés à St-Eustache, pendant la Rébellion du comté du Lac des Deux Montagnes, depuis les mouvements commencés à la fin de novembre, jusqu'au moment où la tranquillité fut parfaitement rétablie.—Par un Témoin Oculaire.
Québec, 5 juin 1838.

ROBERT CAIRNS, MARCHAND TAILLEUR,
20, rue de la Montagne,
PREVIENT respectueusement ses amis et le public qu'il a reçu par l'Elutheria, un assortiment choisi d'articles de sa ligne, comprenant des draps, casimirs et patrons de veste des meilleurs qui aient jamais été importés; avec une variété de bretelles et cols de drap.
Aussi, quelques chapeaux à la mode; épées, ceinturons, boutons d'uniformes, &c.
Québec, 18 mai 1838.

M. MOIR étant sur le point de retourner en Angleterre pour s'y fixer, nous faisons savoir qu'il s'est retiré de la société TREMAIN & MOIR, en faveur de M. J. C. WHITE, et qu'il cesse de ce jour d'avoir aucun intérêt dans cet établissement. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler de compte avec MM. TREMAIN, WHITE & Co., qui sont dûment autorisés à donner quittance, et à clore les affaires de la ci-devant société.
W. TREMAIN, PATRICK MOIR.
Québec, 22 mai 1838.

LES sous-signés étant entrés en société sous la raison TREMAIN, WHITE & Co. à Québec et TREMAIN & Co. à Montréal, ont l'honneur d'offrir leurs services comme agents généraux et marchands commissionnaires.
W. TREMAIN, J. C. WHITE.
Québec, 22 mai 1838.

CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue Saint-Pierre, vis-à-vis de MM. Symes & Ross.
11 mai 1838.

SAVON d'Angleterre.—500 boîtes et demi-boîtes, en débarquement, à vendre par
CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre, vis-à-vis de MM. Symes & Ross.
11 mai 1838.

BLED.—Une quantité qu'ils viennent de recevoir par le Lanark, de Liverpool, à vendre par
CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre, vis-à-vis de MM. Symes & Ross.
11 mai 1838.

DES PROPOSITIONS seroit reçus à ce bureau pour l'érection d'un MOULIN à ORGE au-delà du moulin à grains de Valcartier.
Bureau des Jésuites,
Québec, 11 juin 1838.

A LOUER,
DU PREMIER MAI PROCHAIN,
LE MAGASIN et autres dépendances spacieuses occupées depuis 10 ans dans la maison du sousigné, Haute-ville de Québec, rue St-Jean, d'abord par M. Lacroix et Garant et ensuite par M. Garant seul, comme magasin et boutique de marchands.
S'adresser à
ED. CARON.
27 décembre 1837.

A LOUER,
AVEC POSSESSION IMMEDIATE,
TOUS le deuxième étage d'une maison en pierre située en cette Haute-ville de Québec, rue Couillard. S'adresser à
JOSEPH DAICHE, u d
Québec, 15 mai 1838.

A LOUER,
UN HOTEL, ou un ETABLISSEMENT d'EPICERIE, cette MAISON spacieuse et dépendances, au haut de la rue Saint-Antoine, faisant face au lieu de débarquement des bateaux à vapeur.
S'adresser à
J. JONES, junior.
Québec, 9 mai 1838.

PROPRIETE DE PRIX A VENDRE.
UNE MAISON de pierre, au Cal-de-Sac, près du quai du Roi; elle a récemment été mise en état complet de réparation; elle a été et est encore occupée par un très-bon locataire. On donnera un titre sûr, et des termes et conditions tels que l'acquisition en sera un placement avantageux de capital.
Ed. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 30 mars 1838.

A LOUER,
LE local, rue Hope, n. 3, à présent occupé par M. Holborn. S'adresser à
JAMES DOUGLASS, M. D.
Québec, 23 mars 1838.

A LOUER,
AVEC POSSESSION IMMEDIATE:
LES appartements spacieux et superbes de Bag & URQUHART, rue Saint-Jean, convenables pour une grande famille. Les dépendances sont saines et commodes, y ayant un bon lazar et autres bâtiments, avec l'usage d'un puits dont l'eau est aussi bonne qu'il s'en trouve à Québec. S'adresser à
BEGG & URQUHART.
Québec, 20 mars 1838.

A LOUER,
LE bout de l'est du grand hangar bleu sur le quai d'Atkinson, rue Saint-Jacques, propre à l'emmagasinage des grains, avec des bureaux.
—Aussi,—
La maison, hangars et toutes dépendances, rue St-Pierre, ci-devant occupés par MM. R. F. Mantland & Co., avec plusieurs appentis et petits hangars détachés sur le quai derrière.
La maison n. 26, rue Saut-au-Matelot. S'adresser à
Wm. PHILLIPS, Ancienne Douane.
Québec, 16 mars 1838.

A LOUER,
LA GRANDE MAISON ROUGE, au faubourg St-Jean, rue St-George, pour le 1er mai prochain. S'adresser à
THS. LE VALLEE, u d
10 février 1838.

A LOUER,
C E GRAND QUAI, s'avancant dans les profondeurs d'eau, connu sous le nom de Quai de Hunt, situé dans la Basse-ville de Québec, et tout maintenu par la Compagnie des Bateaux à vapeur du Saint-Laurent.
Aussi une grande maison en pierre et deux courtoirs sur le dit quai.
Aussi deux maisons, rue St-Antoine, bien adaptées pour des magasins ou des ateliers.
Aussi, la grande cour, hangar et dépendances, rue St-Pierre, à présent occupés par MM. Henderson & Co.
Aussi la maison, rue St-Pierre, joignant M. Danton, épicerie, nouvellement arrangée et divisée en deux excellents magasins.
—Aussi,—
Trois habitations agréablement situées sur le Cap, savoir: deux sur la rue St-Denis, faisant face aux Glaciers, et l'autre sur la rue des Grisons.—S'adresser à JAMES HUNT, écuyer, propriétaire, ou à
M. MACPHERSON, notaire, Basse-ville.
Québec, 8 février 1838.

A LOUER,
DEUX MAISONS situées en la Haute-ville, rue des Pavées, appartenantes aux Pères de l'Hôtel-Dieu et occupées depuis plusieurs années par le sieur Carwell, marchand. Ces maisons sont avantageusement situées pour le commerce en gros et en détail.
S'adresse à
ANT. A. PARENT, N. P.
Québec, 22 janvier 1838.

BUREAU ET MAISONS A LOUER.
DEUX BUREAUX DOUBLES, vis-à-vis la Banque de Québec, rue St-Pierre; on pourrait avoir de bons logements, avec cave, cour, hangars et écuries si on le désirait.
Une PETITE MAISON nouvellement réparée, faisant face aux rues St-Pierre et Saut-au-Matelot, entre les Banques de Québec et de Montréal, très-commode pour un bureau et une petite famille.
LA MAISON appartenante à la succession de feu F. Glackemeyer, dans la Haute-ville, rue St-Joseph. S'adresser à
E. GLACKEMEYER, notaire.
Québec, 20 janvier 1838.

A LOUER,
AVEC POSSESSION AU 1ER MAI PROCHAIN,
UN magasin, comptoir et l'espace vacant devant le magasin de la Banque de Québec, et présent occupés par MM. Holt & Co. S'adresser à
L. T. MACPHERSON.
Québec, 15 novembre 1837.

A VENDRE OU A LOUER,
DU PREMIER DE MAI PROCHAIN:
LE QUAI spacieux avec MAISON et hangars, à Brève-ville, connu sous le nom de Quai de la Près-du-Cap Dumant, et occupé depuis dix ans par MM. W. Price & Co.
—Aussi,—
Le grand QUAI avançant dans les profondeurs d'eau, et sur lequel se trouvent un hangar spacieux et commode, bien adapté pour le bled, etc., et une maison employée maintenant comme Hotel, aussi loué par MM. Price & Co.
ET A VENDRE,
Les propriétés de prix qui suivent, savoir:
1. Deux grands lots de terrain et grève à la Canotière, bornés en front à la rue St-Paul, et par derrière au canal de la rivière St-Charles, bien adaptés pour un chantier de construction, etc., etc.
2. Deux grands EMPLACEMENTS vis-à-vis des lots ci-dessus mentionnés, faisant face aux rues St-Paul et St-Charles, de 120 pieds de front ou environ.
3. Deux lots faisant partie du jardin du Manoir à St-Roch.
Four informations s'adresser aux sous-signés propriétaires, ou à SAMUEL MACAULAY, écuyer, Basse-ville.
W. C. HANSON, W. H. BREHAUT.
Québec, 25 février 1838.

Imprimée et publiée dans la Basse-Ville de Québec, rue de la Montagne, n. 2 Paul, par WILLIAM NEILON, de Valcartier, dans le Comté de Québec, pour lui-même et JAMES MARGARET et JOHN NEILON, fils, donateurs de feu leur frère SAMUEL NE